

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948
(2^e partie de la session)

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ECONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIAL S**

Mercredi 15 décembre 1948. — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La commission a adopté les conclusions du rapport de M. Siaut sur le projet de loi (II. n° 28, année 1948) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord franco-canadien du 5 mai 1948 concernant la restauration des droits de propriété industrielle atteints par la deuxième guerre mondiale.

— M. Walker a été chargé de présenter, lors d'une prochaine séance, un rapport sur le décret portant mise en vigueur du Code des douanes.

— M. Claparède a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 989, année 1948) relatif au Bulletin officiel du registre du commerce et du registre des métiers.

— La commission a ensuite poursuivi l'examen du décret portant réforme fiscale. Elle a entendu un exposé de M. Rochereau sur les premiers travaux de la sous-commission constituée pour l'étude de ces problèmes. Les observations ont tout particulièrement porté sur l'article 10, relatif à l'évaluation des stocks, et l'article 280, qui vise les approvisionnements techniques et les modalités de leur imposition.

La commission a reconnu l'intérêt des mesures de dégrèvement prévues et constaté avec satisfaction que certaines entreprises seraient autorisées à constituer une dotation correspondant aux sommes nécessaires pour reconstituer leurs approvisionnements techniques, qui sera taxée à un taux réduit.

Elle a exprimé le désir de voir appliquer des mesures analogues aux entreprises qui auront procédé au renouvellement et à la modernisation de leur équipement par autofinancement.

Une sous-commission, composée de MM. Longchambon, Rochereau, Descomps et Lemaire, a été enfin constituée pour l'étude des principaux problèmes relatifs à la politique économique du Gouvernement.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 15 décembre 1948. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le Président a donné connaissance à la commission d'une lettre par laquelle le Ministre des Affaires étrangères l'a informé de son intention de prolonger jusqu'au 15 septembre 1949 le délai imparti aux ressortissants italiens pour liquider les biens visés par l'accord franco-italien relatif aux modalités d'application de l'article 79 du traité de paix, signé à Paris le 29 novembre 1947 et approuvé par le Conseil de la République le 20 septembre 1948.

Après un échange de vues auquel ont pris part, outre M. Ernest Pezet, qui avait été le rapporteur du projet de loi portant ratification de cet accord, MM. Brizard, Debré et Léonetti, la commission a enregistré la communication de M. Robert Schuman.

M. Pinton a fait ensuite un large exposé sur les questions

relatives au statut de la Ruhr. Après avoir retracé l'histoire des négociations qui se sont déroulées entre la Conférence de Moscou de 1947 et l'ordonnance n° 75 promulguée le 10 novembre dernier par les commandants en chef anglo-américains, M. Pinton a conclu en soulignant que le gouvernement français avait eu raison de donner une large publicité aux décisions de cette ordonnance car, plus il s'appuiera sur l'autorité des assemblées parlementaires et de l'opinion publique et plus il aura de chances de faire prévaloir les thèses françaises.

A la suite de cet exposé, s'ouvrit une discussion générale à laquelle prirent part MM. Debré, Pujol, Westphal, Léonetti, Brizard, Ernest Pezet, Reveillaud, Marius Moutet et le Président.

Enfin la commission a élaboré et arrêté un questionnaire en vue de l'audition du Ministre des Affaires étrangères prévue pour le mercredi 22 décembre prochain.

AGRICULTURE

Mercredi 15 décembre 1948. — *Présidence de M. Dulin, président.* — M. Le Goff a exposé aux commissaires l'état des travaux de la sous-commission « Mutualité-Coopération » sur le projet de loi (II, n° 4, année 1948), tendant à rétablir et à organiser l'élection des conseils d'administration des organismes de la Mutualité agricole.

La commission a ensuite procédé à un large échange de vues sur les principales dispositions de ce texte. Elle a adopté différentes modifications, notamment:

— à l'article 5, qui prévoit la constitution de collèges communs à deux ou trois communes limitrophes du même département,

— à l'article 11, ayant trait à la composition de collèges cantonaux,

— à l'article 25, qui établit une incomptabilité entre les fonctions de membres du Conseil d'administration d'un organisme de mutualité agricole et l'exercice de certaines professions.

M. Le Goff a été nommé rapporteur de ce projet de loi.

La commission a ensuite examiné la situation de certains

marchés agricoles, notamment ceux des sons et issues et des pommes de terre.

Elle a décidé de consacrer sa prochaine réunion à l'étude de l'aspect agricole du projet de loi portant réforme fiscale.

EDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 15 décembre 1948. — *Présidence de M. Lassagne, président.* — Le Président a rendu compte à ses collègues de l'entretien que le bureau de la commission a eu avec M. Yvon Delbos, Ministre de l'Education Nationale. Différents problèmes qui avaient été évoqués au cours de la précédente réunion ont été portés à l'attention du Ministre qui s'est montré favorable au règlement de la plupart d'entre eux, notamment en ce qui concerne la création d'un cadre unique dans l'enseignement du second degré et la revalorisation de l'indemnité de logement des inspecteurs d'Académie. Au sujet du financement des constructions scolaires de l'enseignement du premier degré, le Ministre a annoncé que le crédit alloué, qui était de deux milliards l'an dernier, avait été porté à sept milliards de francs pour le prochain exercice; enfin, il a accepté d'envisager le reclassement des commis d'archives et la création d'une session spéciale d'examen en faveur des étudiantes en couches au moment de la session d'octobre.

Au terme de la réunion, M. Ou Rabah s'est étonné du fait qu'en Algérie des instituteurs puissent être candidats à des fonctions électives et, étant élus, conservent leur poste. La commission a demandé à M. Ou Rabah de bien vouloir lui apporter des informations précises à ce sujet.

FINANCES

Mardi 14 décembre 1948. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a abordé l'étude du projet de loi tendant à simplifier la procédure de vote du budget général de l'exercice 1949 et relatif aux économies budgétaires (II, n° 45, année 1948). Après avoir entendu un exposé de son Rapporteur général, M. Jean Berthoin, et avoir discuté sur la portée du projet de loi,

la commission, soucieuse d'entendre le sens exact d'un texte dont de nombreux commissaires avaient critiqué la rédaction, a décidé de procéder à l'audition du Ministre des Finances.

Présidence de M. Maroger, vice-président. — Après avoir entendu les observations de son Rapporteur général, la commission a adopté le projet de loi portant modification des statuts de la Banque d'Algérie et approbation d'une convention passée entre le Gouvernement général de l'Algérie et la Banque de l'Algérie (II, n° 53, année 1948).

Elle a enfin adopté le projet de loi (II, n° 41, année 1948) portant ouverture de crédit au budget de l'Intérieur, dont elle a confié le rapport à M. Masteau.

M. Jean Berthoin, Rapporteur général, a été nommé rapporteur du projet de loi (II, n° 53, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, portant modification des statuts de la Banque d'Algérie et approbation d'une convention passée entre le Gouvernement général de l'Algérie et la Banque de l'Algérie.

Mercredi 15 décembre 1948. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition du Secrétaire d'Etat aux Finances, qui lui a présenté une analyse du projet de loi tendant à simplifier la procédure de vote du budget. Il a indiqué que ce texte avait pour but de permettre le vote du budget avant le 31 décembre 1948 et la réalisation de l'équilibre financier, puis il a fourni des précisions sur le déroulement des opérations budgétaires. Il a ensuite répondu aux questions que lui ont posées de nombreux commissaires.

Après son départ, la commission a procédé à une discussion générale au cours de laquelle le Directeur du budget a donné de nouvelles précisions sur la portée et les conséquences pratiques du projet.

Elle est ensuite passée à l'examen des articles, après avoir rejeté, par 14 voix contre 9, la question préalable posée par M. Diethelm.

Sur la proposition de son Rapporteur général, elle a adopté une nouvelle rédaction de l'article premier, ainsi conçue :

« Pour l'exercice 1949, les crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils du budget général et des budgets annexes rattachés pour ordre au budget général (dépenses ordinaires des services civils) feront l'objet de votes distincts fixant

par département ministériel ou par budget annexe le total des crédits ouverts à chacun d'eux compte tenu du montant de l'abattement destiné à limiter le volume global desdites dépenses au plafond prévu par la loi portant fixation des maxima des dépenses publiques. »

L'article 2 a fait l'objet d'un examen approfondi au terme duquel plusieurs modifications ont été adoptées dont les principales tendaient, d'une part, à prévoir pour chaque département ministériel la présentation d'un projet de loi portant répartition par chapitre des crédits afférents à l'exercice 1949 et, d'autre part, à limiter à 50 % des crédits le montant des crédits de personnel que les administrations sont autorisées à engager jusqu'au vote fixant définitivement les crédits de chaque chapitre.

A l'article 3, il a enfin été prévu des votes distincts pour les crédits de reconstruction et d'équipement de chaque département ministériel.

La commission a finalement adopté l'ensemble du projet par 15 voix contre 7.

FRANCE D'OUTRE-MER

Vendredi 17 décembre 1948. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission a entendu un exposé très complet et très précis du Ministre de la France d'Outre-Mer sur l'activité de son Département.

Après avoir rappelé les grands principes qui sont à la base de la politique du Gouvernement en ce qui concerne les Territoires d'Outre-Mer — et qui ne sont autres que ceux inscrits dans la Constitution —, le Ministre a passé en revue les problèmes qui se posent en particulier à chaque territoire ou à chaque groupe de territoires : Afrique Noire, Madagascar, Océanie, Saint-Pierre et Miquelon, Etablissements français de l'Inde et surtout Indochine.

C'est ainsi qu'ont été tour à tour évoqués : l'achèvement de la mise en place des organes de l'Union française par le vote du projet de loi instituant le Haut Conseil, l'installation d'Assemblées représentatives locales de caractère définitif, le problème électoral, le statut légal des chefs traditionnels, le code du travail, le

régime judiciaire, l'enseignement et les bourses d'études, les difficultés d'ordre sanitaire, etc.

Une allusion à la pacification de Madagascar a donné au Ministre l'occasion de féliciter les troupes qui l'ont menée à bien et d'énumérer les réformes politiques envisagées dans la Grande Ile.

Les événements d'Indochine ont fait l'objet d'une mention spéciale en raison du caractère international aigu que revêt, depuis peu, la crise politique, d'allure révolutionnaire dans le Sud-Est asiatique.

Enfin, le Ministre a insisté sur l'importance des travaux de l'organisation européenne de coopération économique qui doivent permettre un développement harmonieux des ressources de l'Afrique sans que, pour autant, soit ressuscité au profit d'un continent ce qu'était « le pacte colonial » au profit d'une seule nation.

Avant de se retirer, le Ministre a répondu à quelques questions qui lui ont été posées, notamment par Mmes Vialle et Crémieux ainsi que par MM. Coupigny, David, Dronne, Doucouré, Gustave et Béchir Sow.

INTERIEUR (ADMINISTRATION GENERALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGERIE)

Judi 16 décembre 1948. — *Présidence de M. Léo Hamon, président* — La commission a nommé :

— M. Soldani, membre de la commission, délégué à la commission des Finances (article 26 du règlement);

— MM. Lionel-Pelerin et Rupied, candidats aux postes de membres du Conseil supérieur de la protection civile;

— M. de La Gontrie, candidat au poste de membre de la commission supérieure de codification des textes législatifs.

Puis la commission a désigné :

— M. Schwartz, comme rapporteur de la proposition de loi (II, n° 54, année 1948), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à l'introduction dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, des textes législatifs et réglementaires modifiant ou complétant l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières;

—M. Cornu, comme rapporteur pour avis du projet de loi (II, n° 53, année 1948), portant modification des statuts de la Banque d'Algérie et approbation d'une convention passée entre le Gouvernement général de l'Algérie et de la Banque de l'Algérie.

La commission a ensuite demandé à M. Thomas, sous-directeur au Ministère de l'intérieur, quelques explications au sujet du projet de loi (II, n° 46, année 1948) sur l'organisation du territoire de Libre rattaché à la France en vertu du traité de paix avec l'Italie.

M. Vanrullen a été chargé de rapporter ce texte dont l'article premier a été modifié pour des raisons de pure forme.

Il a été ensuite décidé qu'au cours de sa prochaine réunion, la commission entendrait un exposé de M. Moatti, Directeur des Affaires départementales et communales au Ministère de l'Intérieur, sur le contenu des deux articles du projet de réforme fiscale concernant les finances locales.

Vendredi 17 décembre 1948. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — Conformément à un désir exprimé par la Conférence des Présidents, la commission s'est réunie pour donner son avis, le plus rapidement possible, sur le projet de loi portant modification des Statuts de la Banque de l'Algérie.

M. Cornu, rapporteur, a exposé l'économie du texte à ses collègues et a rendu compte de l'audition des délégués du syndicat du personnel de cet établissement bancaire, à laquelle il avait procédé.

Les délégués avaient demandé que le nombre des sièges réservés aux représentants du travail, dans le futur Conseil d'Administration, soit porté de 3 à 6.

Après un bref débat, la commission s'est déclarée opposée à une telle modification des Statuts.

M. Cornu a ensuite procédé à une analyse des divers amendements examinés par l'Assemblée Nationale en séance publique.

M. Muscatelli a exprimé le vœu que des éclaircissements soient demandés au Ministre de l'intérieur sur la portée d'un amendement déposé par Mme Sportisse, tendant à prévoir certaines incompatibilités de fonctions pour les membres du Conseil d'Admi-

nistration, et rejeté, sans explications suffisantes, par l'Assemblée Nationale.

La commission a finalement décidé d'adopter sans modification le texte voté par l'Assemblée Nationale et a chargé son rapporteur d'obtenir du Ministre d'utiles précisions sur certains points du projet.

JUSTICE ET LEGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 15 décembre 1948. — *Présidence de M. Georges Perrot, président.* — Conformément à l'article 26 du règlement, M. Courrière a été chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

M. Bardon-Damarzid a, d'autre part, été désigné à l'effet de représenter le Conseil de la République au sein de la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires (créée par le décret du 10 mai 1948).

Après avoir entendu M. Bodart, directeur des affaires civiles au ministère de la Justice et M. Fiatte, sous-directeur du personnel au même ministère, la commission a, ensuite, examiné le projet de loi (II, n° 26, année 1948), relatif à la réunion de plusieurs justices de paix sous la juridiction d'un même magistrat.

Elle a tout d'abord décidé, par huit voix contre cinq, à la suite d'un vote à mains levées, de n'autoriser les groupements qu'entre justices de paix sises dans le ressort d'une même cour d'appel, afin de ne pas placer les juges sous l'autorité de deux chefs de cour.

En second lieu, elle a approuvé la thèse de l'Assemblée Nationale limitant à cinq le nombre des tribunaux cantonaux susceptibles d'être confiés à un même magistrat en prévoyant, toutefois, une modification du classement des justices de paix, de façon à ce que chaque groupement soit pourvu d'un titulaire.

M. Bardon-Damarzid a été nommé rapporteur de ce projet de loi.

Ont également été désignés comme rapporteurs :

— M. Reynouard de la proposition de loi (II, n° 30, année 1948) supprimant la tentative de conciliation dans les affaires du ressort des tribunaux de première instance;

— M. Boivin-Champeaux de la proposition de loi (II, n° 31, année 1948), permettant la résiliation de certains marchés et contrats;

— M. Léo Hamon de la proposition de loi (II, n° 33, année 1948), tendant à permettre le changement des prénoms de l'adopté en cas d'adoption ou de légitimation adoptive et à modifier les articles 350, 364 et 369 du Code civil;

— M. Bolifraud de la proposition de loi (II, n° 34, année 1948), ayant pour objet d'accorder le bénéfice de l'amnistie à certains mineurs de 21 ans poursuivis ou condamnés pour faits de collaboration.

La réunion s'est poursuivie par l'audition d'un exposé très détaillé de M. de Félice sur les décrets des 22 novembre et 10 décembre 1948, pris en application des dispositions relatives aux prix de la loi du 1^{er} septembre 1948, portant modification et codification de la législation des loyers.

L'orateur a décrit avec précision les étapes successives de l'évaluation de la surface corrigée servant de base au calcul de la valeur locative et du loyer au 1^{er} janvier 1949. Un échange de vues a suivi cet exposé. Parmi les problèmes qui ont été évoqués, figure, notamment, celui posé par les difficultés que rencontrent les propriétaires pour faire calculer, dans le bref délai qui leur est imparti, le montant du loyer de leurs appartements.

M. Molle a, enfin, donné lecture de son rapport sur le projet de loi (n° 989, année 1948) relatif au bulletin officiel du registre du commerce et du registre des métiers. Les quelques modifications d'ordre rédactionnel apportées au texte de l'Assemblée Nationale ont été approuvées à l'unanimité.

Judi 16 décembre 1948. — *Présidence de M. Gaston Charlet, vice-président.* — Réunie, séance tenante, pour examiner la proposition de résolution (II n° 59, année 1948) de M. Charlet, tendant à inviter le Gouvernement à proroger le délai de notification prévu à l'alinéa premier de l'article 32 de la loi du 1^{er} septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou

occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel, la commission, après avoir procédé à un premier échange de vues sur ce texte, a entendu M. Claudius Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Le ministre a jugé inopportune toute modification des dispositions relatives aux prix de la nouvelle législation des loyers, fût-ce une simple prorogation de délai. Il a insisté sur le fait qu'il ne fallait pas laisser planer un doute sur la volonté certaine du Gouvernement et du Parlement d'appliquer la loi du 1^{er} septembre 1948.

Après avoir répondu aux diverses questions que lui ont posées les commissaires, le Ministre s'est retiré en demandant le rejet de la proposition de résolution.

Un bref débat s'est ensuite déroulé à l'issue duquel M. Charlet a manifesté l'intention de retirer la proposition dont il s'agit.

MARINE ET PECHES

Judi 16 décembre 1948, — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a reçu M. André Colin, Ministre de la Marine marchande qui, au cours de cette première prise de contact, a d'abord insisté sur la nécessité de pourvoir notre pays d'une marine marchande puissante et bien équipée pour maintenir sa position internationale et assurer la constitution de l'Union Française.

Puis, le Ministre a passé en revue les diverses activités de son Département : la reconstruction de la flotte est en bonne voie de réalisation, grâce au gros effort commencé dès avant la Libération et qui se poursuit. Sa remise en état sera une source importante d'économies de devises, puisque la participation des flottes étrangères à notre fret diminuera d'autant.

L'industrie des pêches est également en plein essor. Il s'agit là d'un secteur de notre économie nationale dont l'importance échappe trop souvent au public, malgré une production annuelle atteignant 27 milliards environ.

Le Ministre a rappelé ensuite dans quelles conditions avait pris naissance le récent et douloureux conflit du travail qui provoqua la grève des marins de Marseille pendant six semaines : aucune revendication professionnelle ne la justifiait et le Gouver-

nement a fait son devoir en assurant, par voie de réquisition des équipages, les services publics dont il avait la responsabilité.

Enfin, plusieurs membres de la commission, ainsi que son Président, ont posé au Ministre quelques questions relatives, notamment, au désarmement éventuel du « Président Théodore Tissier », à l'exonération de la taxe à la production en ce qui concerne les produits de la pêche et les constructions navales, et aux relations maritimes entre le continent et la Corse.

Le Ministre a donné l'assurance que ces divers problèmes étaient suivis par ses services avec la plus grande attention et qu'en particulier, l'exonération de la taxe à la production serait maintenue.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION).

Judi 16 décembre 1948. — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a entendu M. Bétolaud, Ministre des Anciens Combattants et victimes de la guerre, sur les principaux problèmes concernant les anciens combattants et victimes de la guerre. Le Ministre a tout d'abord insisté sur son souci d'établir et de maintenir des rapports permanents avec la commission. Abordant l'étude des questions qui lui avaient été soumises, il a indiqué que son activité était avant tout subordonnée à l'équilibre du budget et que, dans ce cadre, l'application du rapport constant entre traitements et pensions était chose faite. En ce qui concerne la retraite des combattants, le ministre a bien précisé qu'il était impossible d'espérer une revalorisation substantielle pour la totalité des retraites et que son activité sur ce point tendrait à créer une revalorisation pour les anciens combattants les plus âgés. Il a indiqué qu'un de ses soucis principaux était la situation des veuves de guerre et que, pour les poursuites administratives dont certaines sont l'objet de la part de l'Administration des Finances, il solliciterait de la part de ses collègues du Gouvernement la révision de ces mesures.

Pour ce qui est de la parité des pensions des militaires métropolitains et de celles des militaires d'outre-mer, il a convenu qu'il y avait un effort considérable à accomplir, en liaison avec les Ministères des Finances et de la France d'Outre-Mer. En ce qui

concerne enfin la liquidation des très nombreux dossiers de pensions en instance au Ministère des Anciens Combattants et victimes de la guerre, il a exposé brièvement la réorganisation administrative et la décentralisation des services de ce ministère en indiquant que le personnel en cause attendait l'application de son statut, tous éléments qui n'ont pu, évidemment, que retarder l'effort de liquidation des dossiers.

Après cet exposé, le Ministre a répondu aux questions que lui ont posées MM. Héline, Doucouré, Maupoil, Yver, Radius, Jézéquel et Ou Rabah en leur apportant des précisions sur certains points de son exposé et, en outre, sur la question du rapatriement des corps des déportés et l'attribution de la carte du combattant.

RAVITAILLEMENT

Jeudi 16 décembre 1948. — *Présidence de M. Brousse, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Brasart, Haut-Commissaire au Ravitaillement, sur les problèmes généraux en matière de ravitaillement.

Le Haut-Commissaire a passé successivement en revue la situation actuelle des principaux secteurs du ravitaillement : blé et céréales panifiables, viande, lait et matières grasses, sucre, café, vin, agrumes et pommes de terre.

Il a ensuite répondu aux nombreuses questions techniques qui lui ont été posées, notamment par : MM. Barthe, Bène et Claparède, sur la situation du marché du vin,

MM. Brousse, Fournier, de Montullé, sur les problèmes de la viande et du lait,

M. Loison, sur les exportations de denrées alimentaires, et, enfin, par M. Cordier qui a insisté sur la nécessité de supprimer le rationnement de toutes les denrées dont la production est satisfaisante.

La commission a décidé de poursuivre l'examen de ces questions au cours de sa prochaine réunion.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Jeudi 16 décembre 1948. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a désigné M. André (Louis) pour

rapporter favorablement la proposition de loi (II n° 48, année 1948), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 53 de la loi du 16 juin 1948 relative aux sociétés coopératives de reconstruction et aux associations syndicales de reconstruction, dont il a été décidé de demander la discussion immédiate.

Puis elle a entendu un exposé de M. Claudius Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Rappelant l'esprit qui a présidé à l'élaboration de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, le Ministre a fait remarquer que le principe, respectable en soi, en a été la réparation intégrale et à l'identique des immeubles sinistrés. Cette conception, qui n'a pas été celle de nombreux pays étrangers, est peut-être responsable du retard apporté au relogement de tous les sinistrés.

M. Claudius Petit a ensuite abordé le problème du logement, dont la solution est l'une des nécessités vitales de notre pays. Il a estimé à cinq millions le nombre de logements qu'il nous faut construire et dont l'édification demanderait environ quarante ans si la cadence de 20.000 logements par mois pouvait être atteinte, cadence dont nous sommes encore très loin. Il a alors exposé aux commissaires ses conceptions en matière de normes de construction, de densité des agglomérations et de matériaux de construction. Il a insisté sur le fait que la situation économique actuelle ne permet pas d'envisager la construction de nombreuses maisons individuelles, dont la formule est certes un idéal, mais qui entraînent des dépenses de construction, d'entretien et de voirie beaucoup trop élevées pour être à la charge des collectivités publiques. Il a vivement souhaité que l'entrée en application de la loi sur les loyers ne soit pas retardée.

Enfin, il a indiqué que, si le crédit de 300 milliards, dont il espère l'affectation à la reconstruction pour 1949, lui était accordé, on pourrait terminer tous les travaux actuellement en cours et envisager pour le mois de juin l'ouverture de nombreux autres chantiers.

ERRATA

au Bulletin des Commissions II, n° 1 du 9 décembre 1948.

FINANCES

Mercredi 1^{er} décembre 1948.

Page 5 : B. — *Dépenses civiles. — Budgets annexes.*
Deuxième ligne.

Au lieu de :

« P. T. T..... M. Litaise »,

Lire :

« P. T. T..... M. Schlafer ».

Jeudi 2 décembre 1948.

Page 6, 3^e et 4^e lignes en partant du bas.

Au lieu de :

« ...sous déduction de l'une avance... »,

Lire :

« ...sous déduction de l'avance... ».